

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/258

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS
DE 2^{ème} CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie présentée par M. Daniel DELHAYE, Trésorier de la Guillaume Tell de Watten,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Art. 1 : M. Daniel DELHAYE est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2^{ème} catégorie le vendredi 12 décembre 2025 de 19h00 à MINUIT à l'occasion du Tir à l'Arc de Nuit pour le Téléthon à l'espace René Degraeve, rue de la Montagne.

Art. 2 : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

Art. 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 12/12/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.